

## SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE REMORQUAGE ET D'ACCONAGE (SIRA)

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE REMORQUAGE ET D'ACCONAGE  
Société à responsabilité limitée fondée en juillet 1942,  
transformée le 9 décembre 1942 en société anonyme

Objet : l'exploitation, l'achat, la vente, la location de tous remorqueurs, chalands, jonques en vue de tous transports fluviaux ; l'exploitation, l'affrètement de navires fluviaux nécessaires au transport des passagers et des marchandises ; toutes opérations de chargement et de déchargement des navires fluviaux ou maritimes et toutes autres manipulations de marchandises.

Siège social : 15 et 16, quai Le-Myre-de-Vilers, Saïgon.

Capital social : 1.500.000 \$, divisé en 1.500 actions de 1.000 \$.

À l'origine, 500.000 \$ en 4 parts de 125.000 \$ chacune, en espèces.

En décembre 1942, 500.000 \$ en 500 actions de 1.000 \$ (transformation en société anonyme)

Porté en 1943 à 1.500.000 \$ par émission au pair de 1.000 actions nouvelles de 1.000 \$.

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : Compagnie des messageries maritimes, Compagnie des chargeurs réunis, Société Denis frères d'Indochine.

Année sociale : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne le 1/10<sup>e</sup> du capital social, le solde aux actionnaires, sauf prélevement pour amortissement supplémentaire, réserve extraordinaire ou générale ou report à nouveau.

Inscription à la cote : néant.

---

### AVIS (*L'Écho annamite*, 2 septembre 1943)

La Direction de la S. I. R. A. a l'honneur d'informer sa fidèle clientèle que, en raison de réparations à l'Appontement de BENDA, la chaloupe « ARMOR » accostera au RACH DUA jusqu'à la fin des travaux.

Un avis ultérieur fera connaître la reprise des accostages à BENDA.

Les heures de départ de SAIGON ou du RACH-DUA demeurent inchangées.

---

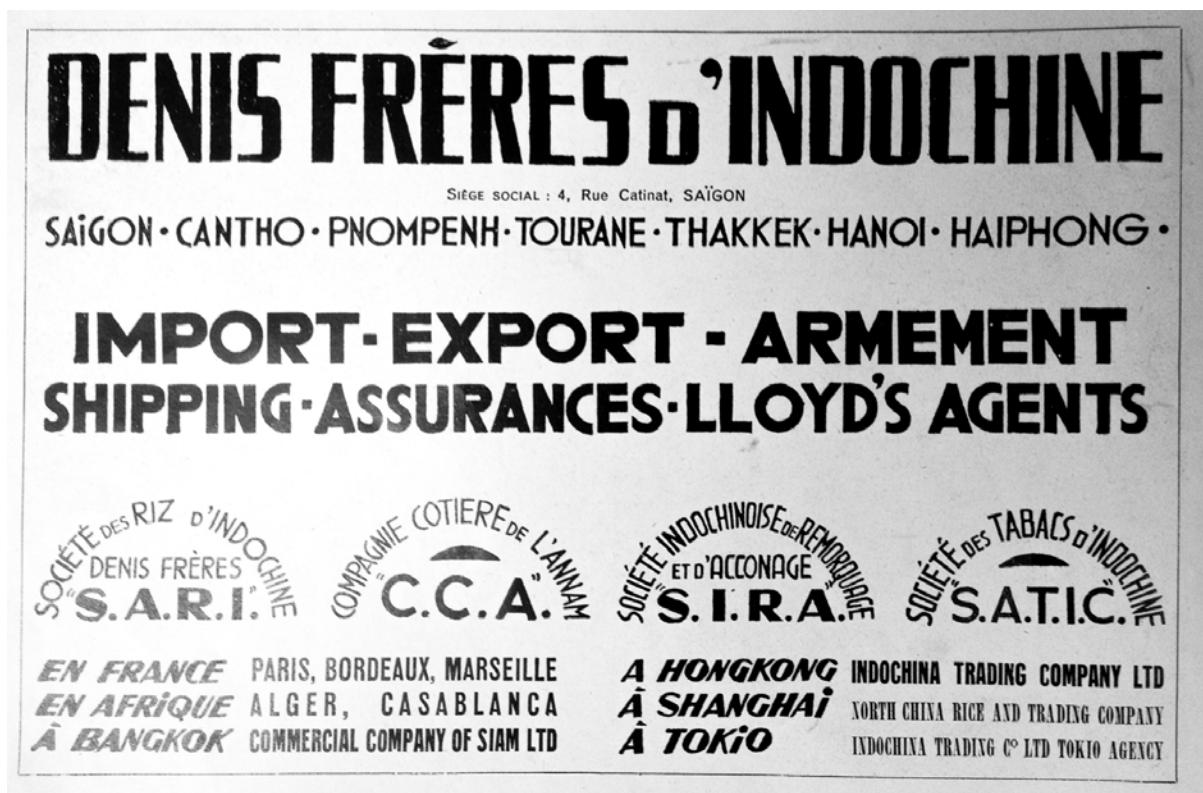
PROVINCES D'INDOCHINE  
LA PROVINCE DE PAKSÉ  
par Claude PERRENS  
(*Indochine, hebdomadaire illustré*, 31 août 1944)

L'Administration organise un transport fluvial régulier de passagers et de marchandises sur le Mékong entre Kinak et Paksé, aux basses eaux, et au delà, jusqu'à Savannakhet, aux hautes eaux ; prenant comme points de repère les balises qui jalonnent le fleuve, quatre chaloupes assurent un service hebdomadaire ; petits commerçants, familles se rendant visite, bonzes allant de paroisse en paroisse, fonctionnaires en tournée et le vieux fou inoffensif, drapé d'une robe de bonze et coiffé d'un casque colonial, tout le monde utilise les chaloupes françaises de la S.I.R.A., qui sont extrêmement populaires.

(*Indochine, hebdomadaire illustré*, 10 mars 1945)

25 février.

Saïgon. — À l'occasion de son passage à Khong, l'Amiral s'est également entretenu avec MM. Dauphin et Heurtematte, agents de la S.I.R.A., de questions intéressant la navigation du Mékong.



France-Illustration, spécial Indochine réalisé par Lucien Bodard, n° 190, 4 juin 1949  
Reproduction Anne-Sarah David

Société des riz d'Indochine (SARI)

Cie côtière de l'Annam (CCA)

Société indochinoise de remorquage et d'accouillage (SIRA)

Société des tabacs d'Indochine (SATIC)

En France : Paris, Bordeaux, Marseille

En Afrique : Alger, Casablanca

À Bangkok : Commercial Company of Siam Ltd  
À Hongkong : Indochina Trading Cy ltd  
À Shanghaï : North China rice and trading Cy  
À Tokio : Indochina Trading Cy ltd Tokio agency

---